Ref. formation 202404234158

Le DPA (Développement du Pouvoir d'Agir) : une posture nouvelle pour les accompagnements complexes

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

GERFI +
TARDET MYRIAM
05.46.50.64.63
contact@gerfiplus.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

tout public

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

? Développer une approche éducative alternative à l'accompagnement vers l'autonomie dans les situations complexes (échecs répétés, issues peu favorables…), sources de sentiment d'impuissance pour les professionnels… ? Mettre en œuvre un processus DPA auprès des usagers, favorisant l'engagement de toutes leurs capacités dans un cercle vertueux d'actions.

Contenu et modalités d'organisation

L'approche DPA (Développement du Pouvoir d'Agir) origine, fondamentaux, intérêt, limites une approche spécifique pour les situations les plus complexes rencontrées sur le terrain Les expérimentations en secteurs sanitaire, social et médico-social enfance inadaptée, publics en situation de handicap, publics du soin psychiatrique… DPA et participation des usagers : passer du « dire » à « l'agir » modes d'action pour transformer expressions, souhaits, plaintes… en actions bénéfiques pour les usagers DPA et autonomie : de la notion d'aide au concept DPA impact de ce changement de perception sur la posture et les pratiques professionnelles ré-interrogation des motivations profondes de l'aidant sortie de la position dominante de l'accompagnant DPA et co-aidance le pouvoir des usagers comme experts de leur situation réajustement de son accompagnement : sortir de la position du « sachant » Méthodologie du DPA : les étapes du processus redéfinir l'expertise et l'expert repenser ce qui fait prévention : la notion de risque à prendre transformer responsabilisation en responsabilité : passer du sentiment de responsabilité (potentiellement culpabilisant) à l'acte responsable assumer l'altérité du rôle professionnel : les aidants ne sont pas les aidés développer la participation du faire (faire avec)

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours ***Non renseigné***
Commentaires sur la parcours personnalisable **3 jours de formation consécutifs**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00461682	du 21/05/2024 au 23/05/2024	La Rochelle (17)	GERFI +		Non éligible	FPC
00554566	du 05/05/2025 au 07/05/2025	La Rochelle (17)	GERFI +		Non éligible	FPC